ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exploitants

Question écrite n° 38328

Texte de la question

M. Michel Vergnier alerte M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la baisse de 15 % enregistrée des revenus des agriculteurs en 2008. La flambée des prix du pétrole, des engrais et des aliments pour le bétail n'expliquent qu'en partie cette chute spectaculaire. Il lui demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement afin de préserver l'emploi et le pouvoir d'achat des agriculteurs.

Texte de la réponse

L'année 2008 a été marquée par une forte progression des coûts de production dans un contexte de prix moins favorable que celui des deux années passées. C'est ce qui explique la baisse du revenu de 15 % en moyenne par actif pour l'ensemble de la branche et de 14 % pour les exploitations professionnelles. Cette moyenne cache des disparités importantes entre secteurs. Ainsi par exemple, le revenu des exploitations spécialisées en céréales, oléagineux et protéagineux chute de 37 % après un doublement en 2007. Pour les exploitations d'élevage, le recul de 32 % pour les éleveurs de bovins viande fait suite à un recul équivalent en 2007, et la baisse de 10 % pour les ovins fait suite à de nombreuses années de baisse depuis 2002 et conduit ce secteur à un niveau historiquement bas. En revanche, le revenu des éleveurs laitiers s'accroît de 23 % en 2008, après une hausse de 6 % en 2007. Mais 2009 se présente dans des conditions difficiles avec une forte baisse du prix du lait, qui a démarré dès l'automne 2008. Pour répondre à cette situation exceptionnelle, le Gouvernement a présenté dès le 12 novembre 2008 un plan d'urgence doté de 250 millions d'euros avec l'effort conjoint des banques et de la mutualité sociale agricole pour respectivement 30 millions d'euros et 15 millions d'euros. Son objectif est de permettre aux entreprises agricoles en difficulté, notamment dans le secteur de l'élevage, de passer le cap de 2009, dans l'attente de la mise en oeuvre du bilan de santé de la politique agricole commune (PAC) en 2010. En effet, l'accord sur le bilan de santé intervenu en novembre 2008 nous donne les outils qui permettront d'accompagner la gestion des risques en agriculture, de stabiliser les marchés et d'orienter les aides sur les productions fragiles et les systèmes de production durables.

Données clés

Auteur : M. Michel Vergnier
Circonscription : Creuse (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38328
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 décembre 2008, page 11017
Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1030